

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1630

28 juin 2012

### SOMMAIRE

Abbey Reinsurance S.A. ....	78212	Askania II S.à r.l. ....	78238
Abbey Reinsurance S.A. ....	78211	Askania S.à r.l. ....	78238
Agihold Europe ....	78212	Axios Holdings S.à r.l. ....	78208
Agir Anticiper Durablement S.à r.l. ....	78212	CROWN PREMIUM Private Equity V Master Europe S.C.S., SICAF-FIS ....	78199
Agrassur Re S.A. ....	78225	CROWN PREMIUM Private Equity V Master North America S.C.S., SICAF-FIS ...	78206
Agrassur Re S.A. ....	78225	Earlybird Luxembourg Management S.A. ....	78212
Agri Renewable Fund Sicar S.A. ....	78205	EBR Investors S.A. ....	78230
Agri Renewable Fund Sicar S.A. ....	78203	Evolux ....	78236
Aida S.A. ....	78226	Exchequer Multiflex SICAV-SIF ....	78228
AIM Group Europe S.A. ....	78226	Fincona C BVBA & Cie ....	78226
Akas S.à r.l. ....	78227	Frigolux S.à r.l. ....	78230
Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF ....	78205	Global Fastening (Luxembourg) Sàrl ....	78194
ALPINOR INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ....	78228	Groupe E.R.C.P. S. à r.l. ....	78197
AltaFund Value-Add I ....	78205	Immobilière du 3 Joseph II ....	78197
AltaFund Value-Add I ....	78208	Kookaburra Capital S.à r.l. ....	78238
Altoona Investment S.A. ....	78205	LCF Edmond de Rothschild Conseil ....	78198
AMCIC South Africa Partner (Lux) S.à.r.l. ....	78229	Portico Investments Sàrl ....	78198
Amiral ....	78229	SplitArt S.A. ....	78198
Amiran S.à r.l. ....	78230	SunEd Reserve Luxco Holdings ....	78208
Amundi Islamic ....	78230	TPG Howald S.à r.l. ....	78199
Antelis Steel S.A. ....	78235	VAN-Electronic A.G. ....	78199
AOL Europe Holdings (2) & Cie ....	78235	Voolverine ....	78203
Aon Finance Luxembourg S.à r.l. ....	78208	Voolverine ....	78202
Aon Finance Luxembourg S.à r.l. ....	78194	WCSCF Finance Sàrl ....	78202
Arcelor Commercial Rebar S.A. ....	78208	Westfield Italian Holdings S.à r.l. ....	78201
ArcelorMittal Commercial Rebar S.A. ...	78208	Westfield Milan S.à r.l. ....	78202
Arcis Consulting S.A. ....	78235	xinex s.à r.l. ....	78203

**Global Fastening (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 584.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.240.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2010, acte n°354 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cosita DELVAUX

19, Grand-Rue

L-8510 Redange-sur-Attert

Notaire

Référence de publication: 2012064217/17.

(120090178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Aon Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.209.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of May,

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

“Aon Special Risk Resources, Inc.”, having its registered office at 200 East Randolph, 8<sup>th</sup> Floor, USA – 60601 Chicago, registered with the Delaware Division of Corporations under number 52-1791809 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on May 21<sup>st</sup>, 2012

Such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the Sole Shareholder of “Aon Finance Luxembourg S.à r.l.” (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.209, incorporated by a deed (the "Articles") drawn up on 7 January 1994 by Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 111 on 25 March 1994, number 111,

the Articles have been amended for the last time on 25 November 2008 pursuant to a notarial deed of Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 18 December 2008, number 2983.

II. That the one hundred and sixty-nine thousand seven hundred and ninety-seven (169,797) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting.

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital by an amount of two billion two hundred and twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred and twenty-eight US Dollars (USD 2,229,201,128.-) in order to bring the share capital from its former amount one hundred and sixty-nine thousand seven hundred and ninety-seven US Dollars (USD 169,797.-) to two billion two hundred and twenty-nine million three hundred and seventy thousand nine hundred and twenty-five US Dollars (USD 2,229,370,925.-) by way of the issue of two billion two hundred and twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred and twenty-eight (2,229,201,128) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-).

2. Subscription and payment.

3. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two billion two hundred and twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred and twenty-eight US Dollars (USD 2,229,201,128.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and sixty-nine thousand seven hundred and ninety-seven US Dollars (USD 169,797.-) to two billion two hundred and twenty-nine million three hundred and seventy thousand nine hundred and twenty-five US Dollars (USD 2,229,370,925.-) by the issue of two billion two hundred and twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred and twenty-eight (2,229,201,128) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares").

*Second resolution*

*Intervention – Subscription – Liberation*

Thereupon intervened the subscriber Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of proxy statement above, which declares to subscribe to the name and on behalf to the Sole Shareholder the two billion two hundred and twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred and twenty-eight (2,229,201,128) and fully paid by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting in the partial conversion of a claim for a total amount of two billion two hundred and twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred and twenty-eight US Dollars (USD 2,229,201,128.-) towards the Company.

The Contribution in Kind, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at two billion two hundred and twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred and twenty-eight US Dollars (USD 2,229,201,128.-) which amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof and property value of the Contribution in Kind by the Sole Shareholder was given to the undersigned notary by an evaluation report issued by the Company's management dated May 21<sup>st</sup>, 2012 certifying the assessment of the Contribution in Kind and certifying that the Sole Shareholder is the full owner of the Contribution in Kind.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two billion two hundred and twenty-nine million three hundred and seventy thousand nine hundred and twenty-five US Dollars (USD 2,229,370,925.-) represented by two billion two hundred and twenty-nine million three hundred and seventy thousand nine hundred and twenty-five (2,229,370,925) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 6,400.-EUR.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai,

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

«Aon Special Risk Resources Inc.», ayant son siège social au 200 East Randolph, 8th Floor, 60601 Chicago, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 52-1791809 (l'"Associée Unique"),

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mai 2012,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée, «Aon Finance Luxembourg S.à r.l.» (la "Société"), ayant son siège social au 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.209, constituée par acte (les "Statuts") reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 111 en date du 25 mars 1994,

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 novembre 2008 par un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial en date du 18 décembre 2008, numéro 2983, page 143173.

II. Les cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (169.797) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, représentant l'entière du capital de la Société, sont dûment représentées.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux milliards deux cent vingt-neuf millions deux cent un mille cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.229.201.128,-), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 169.797,-), à deux milliards deux cent vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille neuf cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.229.370.925,-), par l'émission de deux milliards deux cent vingt-neuf millions deux cent un mille cent vingt-huit (2.229.201.128) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts;

4. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux milliards deux cent vingt-neuf millions deux cent un mille cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.229.201.128,-), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 169.797,-), à deux milliards deux cent vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille neuf cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.229.370.925,-), par l'émission de deux milliards deux cent vingt-neuf millions deux cent un mille cent vingt-huit (2.229.201.128) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

##### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite est intervenu la souscriptrice Virginie PIERRU, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, qui déclare souscrire au nom et pour compte de l'Associée Unique les deux milliards deux cent vingt-neuf millions deux cent un mille cent vingt-huit (2.229.201.128) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une conversion d'une créance d'un montant de deux milliards deux cent vingt-neuf millions deux cent un mille cent vingt-huit US Dollars (USD 2.229.201.128,-) que l'Associée Unique a contre la Société, alloué entièrement au capital social de la Société.

L'Apport en Nature qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à deux milliards deux cent vingt-neuf millions deux cent un mille cent vingt-huit US Dollars (USD 2.229.201.128,-).

L'Associée Unique, agissant par son mandataire dûment mandaté, a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve et la valeur de la propriété de cet Apport en Nature par l'Associée Unique a été donnée au notaire instrumentant par rapport d'évaluation émise par le management de la Société en date du 21 mai 2012 certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature et attestant que l'Associée Unique est la propriétaire de l'Apport en Nature transféré.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais lu comme suit:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à deux milliards deux cent vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille neuf cent vingt-cinq US Dollars (USD 2.229.370.925,-) représenté par deux milliards deux cent vingt-neuf millions

trois cent soixante-dix mille neuf cent vingt-cinq (2.229.370.925) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à 6.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23719. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 juin 2012.

Référence de publication: 2012063551/165.

(120090815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Groupe E.R.C.P. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9535 Weidingen, 30, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 156.764.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 avril 2012.*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Aziz OUALFI, demeurant à F - 67300 Schiltigheim, 7, rue Leclerc, de son mandat de gérant.

L'Assemblée nomme, pour une durée indéterminée, Monsieur Laurent ANTONIETTI, demeurant à 37, Chemin des Iles, F - 38530 BARRAUX, gérant unique de la société. Il pourra engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

*Pour Groupe E.R.C.P. S. à r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2012064218/17.

(120090576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Immobilière du 3 Joseph II, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 64.565.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mars 2012.*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide:

- le renouvellement des mandats des administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013. Le Conseil sera donc composé de Messieurs Luc Grégoire, Denis de Montigny et Philippe Postal.

- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2012.

Philippe Postal / Luc Grégoire

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012064222/19.

(120090777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**LCF Edmond de Rothschild Conseil, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 59.956.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 29 mars 2012.*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide le renouvellement, pour un nouveau terme d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,

- des mandats des administrateurs suivants:

MM. Frédéric Otto, Marc Ambroisien, Pierre-Marie Valenne et Geoffroy Linard de Guertechin.

- du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour extrait conforme

Marc Ambroisien / Frédéric Otto

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012064223/19.

(120090749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Portico Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 116.449.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012064225/11.

(120090184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**SplitArt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

—  
M. Dror Chevion, demeurant 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a été nommé administrateur en date du 2 Mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

M. Lam Fat Kwong Lam Thuon Mine (dit Maurice Lam), demeurant 1, rue Léopold Sédar Senghor, L-2567 Luxembourg a été nommé administrateur en date du 2 Mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Le Dr Joshua Rosensweig, demeurant 52 Menachem Begin Road, IL-67137 Tel Aviv a été nommé administrateur en date du 2 Mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

KPMG Audit, dont le siège social est établi 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprise agréé en date du 2 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Splitart S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012064227/20.

(120090570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**TPG Howald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.381.

—  
EXTRAIT

En date du 25 mai 2012, TPG Partners VI L.P. associé de la Société, a transféré toutes les 1 250 000 parts sociales détenues dans la Société à TPG Metavision Holdings, L.P., un limited partnership sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et inscrite auprès du registre des Limited Partnerships sous le numéro 60923.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012064228/17.

(120090572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**VAN-Electronic A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 37, Gruuss Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 105.839.

—  
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 25. Mai 2012.

Martine WEINANDY

*Notar*

Référence de publication: 2012064230/12.

(120090553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**CROWN PREMIUM Private Equity V Master Europe S.C.S., SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, Place d'Argent.  
R.C.S. Luxembourg B 163.405.

—  
Im Jahr zweitausendundzwölf, am 18. Mai

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der CROWN PREMIUM Private Equity V Master Europe S.C.S., SICAF-FIS (die „Gesellschaft“), einer Société d'Investissement à Capital Fixe in Form einer société en commandite simple abgehalten.

Die persönlich anwesenden Gesellschafter oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Gesellschaftsanteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Gesellschaftern oder deren bevollmächtigten Vertretern unterzeichnet wurde und diesem Protokoll als Anhang 1 beigefügt ist.

Somit ist die Generalversammlung der Gesellschafter ordnungsgemäß gebildet und darf rechtmäßig über alle Punkte der folgenden Tagesordnung entscheiden:

*Tagesordnung*

1. Aufnahme von zwei (2) neuen Kommanditisten.
2. Ausgabe von sechshundertdreißig Komma viernullzweifünf (630,402500) Kommanditanteilen der Klasse A ohne Nennwert.
3. Ausgabe von weiteren dreizehntausendsiebenhundertfünfzehn Komma sechsvier-zweifünf (13.715,6425) Kommanditanteilen der Klasse B ohne Nennwert,
4. Mit Tagesordnungspunkt 2 und 3 einhergehende Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem aktuellen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) auf zwei Millionen neunhunderttausendzweihundertneun Euro (EUR 2.900.209).
5. Anschließende - aus Tagesordnungspunkt 2, 3 und 4 resultierende - sprachliche Anpassung des Artikels 6 Absatz 2 der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:



"Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen neunhunderttausendzweihundertneun Euro (EUR 2.900.209) und ist in einen (1) General Partner-Anteil und in sechshundertdreißig Komma viernullzweifünf (630,402500) Kommanditanteile der Anteilsklasse A und dreizehntausendachthundertneunundsechzig Komma sechsvierzweifünf (13.869,6425) Kommanditanteile der Anteilsklasse B, jeweils ohne Nennwert, eingeteilt. Die Anteile wurden vollständig eingezahlt."

Die Generalversammlung der Gesellschafter hat daraufhin einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, zwei (2) neue Kommanditisten gemäß der Aufnahmeliste, welche als Anhang 2 diesem Protokoll beigefügt wird, aufzunehmen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, sechshundertdreißig Komma viernullzweifünf (630,402500) Kommanditanteile der Anteilsklasse A ohne Nennwert auszugeben.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, weitere dreizehntausendsiebenhundertfünfzehn Komma sechsvierzweifünf (13.715,6425) Kommanditanteile der Anteilsklasse B ohne Nennwert an bereits bestehende Kommanditisten der Anteilsklasse B auszugeben.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, infolge des zweiten und dritten Beschlusses, das Gesellschaftskapital von seinem aktuellen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) auf zwei Millionen neunhunderttausendzweihundertneun Euro (EUR 2.900.209) zu erhöhen.

Infolge dieser Ausgabe von Anteilen werden die Anteile der Gesellschaft gemäß der Gesellschafterliste gehalten, welche als Anhang 3 diesem Protokoll beigefügt ist.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, infolge der vorstehenden Beschlüsse Artikel 6 Absatz 2 der Gesellschaftssatzung anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

"Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen neunhunderttausendzweihundertneun Euro (EUR 2.900.209) und ist in einen (1) General Partner-Anteil und in sechshundertdreißig Komma viernullzweifünf (630,402500) Kommanditanteile der Anteilsklasse A und dreizehntausendachthundertneunundsechzig Komma sechsvierzweifünf (13.869,6425) Kommanditanteile der Anteilsklasse B, jeweils ohne Nennwert, eingeteilt. Die Anteile wurden vollständig eingezahlt."

Unterzeichnet am 18. Mai 2012 in Luxemburg mit Wirkung zum 23. März 2012 durch die Gesellschafter gemäß Anwesenheitsliste.

Vollmachten werden nach Unterzeichnung und Paraphierung „ne varietur“ dem vorliegenden Dokument als Anlage beigefügt.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

### **Anhang 1**

*Anwesenheitsliste der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2012  
[1. Kapitalabruf zum 23. März 2012]*

Gesellschafter	Anzahl der Anteile	Unterschrift Gesellschafter / Bevollmächtigter
CROWN PREMIUM General Partner		
S.à r.l. ....	1 General Partner-Anteil	Unterschrift
SOLUTIO AG Anlagekonzepte für		
Institutionen . . . . .	<u>154,000000 Kommanditanteile der Anteilsklasse B</u>	Unterschrift
TOTAL . . . . .	1 General Partner-Anteil 0 Kommanditanteile der Anteilsklasse A 154 Kommanditanteile der Anteilsklasse B	

### **Anhang 2**

*Aufnahmeliste*

*für die CROWN PREMIUM Private Equity V Master Europe S.C.S., SICAF-FIS zum 23. März 2012*

A-Anteile:

CROWN PREMIUM V SCS Feeder GmbH & Co KG



vertreten durch CROWN PREMIUM General Partner S.à r.l.  
 Nördliche Münchner Str. 9c  
 82031 Grünwald  
 Amtsgericht München HRA 97677  
 B-Anteile:  
 CROWN PREMIUM Private Equity V Europe  
 plus North America S.A., SICAV-FIS - Teilfonds Europe  
 2, Place Dargent  
 L-1413 Luxemburg  
 R.C.S. B 163 379

### Anhang 3

#### Gesellschafterliste

*für die CROWN PREMIUM Private Equity V Master Europe S.C.S.. SICAF-FIS zum 23. März 2012*

Gesellschafter	Anzahl der Anteile
CROWN PREMIUM General Partner S.à r.l. . . . .	1 General Partner-Anteil
SOLUTIO AG Anlagekonzepte für Institutionen . . . . .	154,000000 Kommanditanteile der Anteilklasse B
CROWN PREMIUM V SCS Feeder GmbH & Co KG . . . . .	630,402500 Kommanditanteile der Anteilklasse A
CROWN PREMIUM Private Equity V Europe plus North America S.A., SICAV-FIS - Teilfonds Europe . . . . .	13.715,642500 Kommanditanteile der Anteilklasse B
TOTAL . . . . .	1 General Partner-Anteil 630,402500 Kommanditanteile der Anteilklasse A 13.869,642500 Kommanditanteile der Anteilklasse B

Référence de publication: 2012063683/105.

(120090377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

### **Westfield Italian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.892.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 mai 2012.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de Mme. Anne-Cécile Jourden-Vasseur et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Ian Kent, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. Simon Barnes a changé et sis désormais au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Peter Kenneth Allen, gérant B

M. Simon Barnes, gérant A, et

M. Ian Kent, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Ian Kent

*Un mandataire / Manager*

Référence de publication: 2012064231/22.

(120090606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.922.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 mai 2012.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de Mme. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Ian Kent, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. Simon Barnes a changé et sis désormais au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Peter Kenneth Allen, gérant B

M.Simon Barnes, gérant A, et

M. Ian Kent, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Ian Kent

*Un mandataire / Manager*

Référence de publication: 2012064232/22.

(120090599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 110.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.445.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 mai 2012.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de Mme. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Ian Kent, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de M. Simon Barnes a changé et sis désormais au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Peter Kenneth Allen,

M. Simon Barnes, et

M. Ian Kent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Ian Kent

*Un mandataire / Manager*

Référence de publication: 2012064236/22.

(120090597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Voolverine, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 151.247.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois &amp; Meynial

Référence de publication: 2012064239/10.

(120091698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Voolverine, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 151.247.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012064240/11.

(120091699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**xinex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.  
R.C.S. Luxembourg B 119.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012064241/10.

(120091362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Agri Renewable Fund Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 155.133.

L'an deux mille douze,

Le vingt-cinq mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Tom BERNARDY, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme "Agri Renewable Fund Sicar S.A.", avec siège social à L2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu d'un procès-verbal du conseil d'administration du 11 mai 2012, dont une copie certifiée conforme, signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société "Agri Renewable Fund Sicar S.A." fut constituée sous la dénomination de "FIDUCIA FINANCE S.A." suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 25 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2151 du 12 octobre 2010, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1181 du 1<sup>er</sup> juin 2011, modifiée en sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 122 du 16 janvier 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 122 du 11 mai 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 155.133, au capital social intégralement libéré de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,00), divisé en quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'article trois, alinéa deux et suivants, des statuts stipule que:

"Le capital social autorisé de la société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,00) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cette délégation ou de son renouvellement au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la société dans les limites du capital social autorisé. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions de ces augmentations et de l'émission d'actions. Si le conseil d'administration décide d'émettre des actions en vertu de ce pouvoir, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants.

Après chaque augmentation de capital en vertu de la stipulation ci-dessus, cet article devra être modifié afin de la refléter. Le conseil d'administration pourra déléguer à un délégué dûment autorisé, qui ne devra pas être administrateur ou actionnaire, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions émises et de prendre toutes actions pour changer cet article afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la société."

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 11 mai 2012, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de neuf millions neuf cent sept mille cent euros (EUR 9.907.100,00), pour porter le capital de son montant actuel de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,00) à dix-huit millions neuf cent sept mille cent euros (EUR 18.907.100,00), par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-et-une (99.071) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en nature, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 87,75).

III.- L'augmentation de capital a été souscrite par "Golden Bio Energy (S) PTE LTD", société de droit de Singapour, avec siège social à 118535 Singapour, Golden Agri Plaza, 108, Pasir Panjang Road #06-00.

Les quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-et-onze (99.071) actions nouvellement émises d'un montant total de neuf millions neuf cent sept mille cent euros (EUR 9.907.100,00) et la prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 87,75) ont été entièrement libérées par l'apport d'une créance que "Golden Bio Energy (S) PTE LTD", prénommée, détient envers la société "Agri Renewable Fund Sicar S.A.", de sorte que la somme totale de neuf millions neuf cent sept mille cent quatre-vingtsept euros et soixante-quinze cents (EUR 9.907.187,75) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 11 mai 2012, dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir "ERNST & YOUNG", société anonyme, ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 47.771, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 99,071 shares with a nominal value of EUR 100.00 each to be issued with total related share premium of EUR 87.75, hence total consideration amounting to EUR 9,907,187.75."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

IV.- A la suite de cette augmentation de capital, l'article trois, alinéa premier, des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à dix-huit millions neuf cent sept mille cent euros (EUR 18.907.100,00), divisé en cent quatre-vingt-neuf mille soixante-et-onze (189.071) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, ajusté du montant d'une prime tel que déterminé par le conseil d'administration de la société, entièrement libérées. Le conseil d'administration peut également accepter que les contributions se fassent en nature sous réserve du respect de l'article 1 de la Loi SICAR, et dans les conditions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales incluant notamment l'évaluation des contributions par un réviseur d'entreprises indépendant, aux frais du souscripteur."

*Frais:*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Bernardy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2012. Relation: LAC / 2012 / 24396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064242/87.

(120091237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Agri Renewable Fund Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 155.133.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064243/11.

(120091360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.219.

Les comptes consolidés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064244/10.

(120090936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012, les actionnaires de la société 'AltaFund Value-Add I ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young Luxembourg en leur fonction de réviseur d'entreprises agréé de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012064246/12.

(120091410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Altoona Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, roue de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 125.818.

*Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Altoona Investment S.A. vom 27.03.2012*

Wir, die Gesellschafter der Altoona Investment S.A., Mertert, Luxemburg, treten unter Verzicht sämtlicher Fristen und Formalien der Ladung zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen einstimmig:

1. Die bisherigen Verwaltungsräte Hilde Pick, Judith Pick und Peter Pick werden mit sofortiger Wirkung abberufen.

2. Als neue Verwaltungsräte werden mit sofortiger Wirkung folgende Personen bestimmt:

Dr. Ulrich Rass, geb. 17.12.1955, wohnhaft in Deutschland, Gertrud-Schloss-Str. 20, 54294 Trier

Dr. Christoph Rass, geb. 30.08.1959, wohnhaft in Deutschland, Steingröverweg 3, 54292 Trier

Lutz Hubrich, geb. 05.04.1966, wohnhaft in Deutschland, Bahnhofstraße 39, 54587 Lissendorf

Herr Dr. Ulrich Rass vertritt die Gesellschaft alleine, Die Herren Dr. Christoph Rass und Lutz Hubrich vertreten die Gesellschaft gemeinsam.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Mertert, den 27.03.2012.

Hubert Vietoris / Dietmar Olbrich / Peter Pick.

Référence de publication: 2012064247/19.

(120090640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**CROWN PREMIUM Private Equity V Master North America S.C.S., SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.402.

Im Jahr zweitausendundzwölf, am 18. Mai

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der CROWN PREMIUM Private Equity V Master North America S.C.S., SICAF-FIS (die „Gesellschaft“), einer Société d'Investissement à Capital Fixe in Form einer société en commandite simple abgehalten.

Die persönlich anwesenden Gesellschafter oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Gesellschaftsanteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Gesellschaftern oder deren bevollmächtigten Vertretern unterzeichnet wurde und diesem Protokoll als Anhang 1 beigefügt ist.

Somit ist die Generalversammlung der Gesellschafter ordnungsgemäß gebildet und darf rechtmäßig über alle Punkte der folgenden Tagesordnung entscheiden:

*Tagesordnung*

1. Aufnahme von zwei (2) neuen Kommanditisten,
2. Ausgabe von achthundertsieben Komma fünfzweifünf (807,525000) Kommanditanteilen der Anteilklasse A ohne Nennwert an bereits bestehende Kommanditisten der Anteilklasse A.
3. Ausgabe von weiteren dreizehntausendachthundertelf Komma siebendrei (13.811,730000) Kommanditanteilen der Anteilklasse B ohne Nennwert.
4. Mit Tagesordnungspunkt 2 und 3 einhergehende Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem aktuellen Betrag von einunddreißigtausend US-Dollar (USD 31.000) auf zwei Millionen neunhundertvierundfünfzigtausendachthunderteinundfünfzig US-Dollar (USD 2.954.851).
5. Anschließende - aus Tagesordnungspunkt 2, 3 und 4 resultierende - sprachliche Anpassung des Artikels 6 Absatz 2 der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

"Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen neunhundertvierundfünfzigtausendachthunderteinundfünfzig US-Dollar (USD 2.954.851) und ist in einen (1) General Partner-Anteil und in achthundertsieben Komma fünfzweifünf (807,525000) Kommanditanteile der Anteilklasse A und drei-zehntausendneunhundertfünfundsechzig Komma siebendrei (13.965,730000) Kommanditanteilen der Anteilklasse B, jeweils ohne Nennwert, eingeteilt. Die Anteile wurden vollständig eingezahlt."

Die Generalversammlung der Gesellschafter hat daraufhin einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, zwei (2) neue Kommanditisten gemäß der Aufnahmeliste, welche als Anhang 2 diesem Protokoll beigefügt wird, aufzunehmen,

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, achthundertsieben Komma fünfzweifünf (807,525000) Kommanditanteilen der Anteilklasse A ohne Nennwert an bereits bestehende Kommanditisten der Anteilklasse A auszugeben.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, weitere dreizehntausendachthundertelf Komma siebendrei (13.811,730000) Kommanditanteilen der Anteilklasse B ohne Nennwert auszugeben.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, infolge des zweiten und dritten Beschlusses, das Gesellschaftskapital von seinem aktuellen Betrag von einunddreißigtausend US-Dollar (USD 31.000) auf zwei Millionen neunhundertvierundfünfzigtausendachthunderteinundfünfzig US-Dollar (USD 2.954.851) zu erhöhen.

Infolge dieser Ausgabe von Anteilen werden die Anteile der Gesellschaft gemäß der Gesellschafterliste gehalten, welche als Anhang 3 diesem Protokoll beigefügt ist.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, infolge der vorstehenden Beschlüsse Artikel 6 Absatz 2 der Gesellschaftssatzung anzupassen, welcher von nun an wie folgt lautet wird:

"Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen neunhundertvierundfünfzigtausendachthunderteinundfünfzig US-Dollar 2-954.851) und ist in einen (1) General Partner-Anteil und in achthundertsieben Komma fünfzweifünf (807,525000) Kommanditanteile der Anteilklasse A und drei-zehntausendneunhundertfünfundsechzig Komma siebendrei

(13.965,730000) Kommanditanteilen der Anteilsklasse B, jeweils ohne Nennwert, eingeteilt. Die Anteile wurden vollständig eingezahlt."

Unterzeichnet am 18. Mai 2012 in Luxemburg mit Wirkung zum 23. März 2012 durch die Gesellschafter gemäß Anwesenheitsliste.

Vollmachten werden nach Unterzeichnung und Paraphierung „ne varietur“ dem vorliegenden Dokument als Anlage beigelegt.

Unterschrift  
Ein Bevollmächtigter

### Anhang 1

Anwesenheitsliste der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2012  
[1. Kapitalabruf zum 23. März 2012]

Gesellschafter	Anzahl der Anteile	Unterschrift Gesellschafter / Bevollmächtigter
CROWN PREMIUM General Partner S.à r.l. ....	1 General Partner-Anteil	Unterschrift
SOLUTIO AG Anlagekonzepte für Institutionen .....	154,000000 Kommanditanteile der Anteilsklasse B	Unterschrift
TOTAL .....	1 General Partner-Anteil 0 Kommanditanteile der Anteilsklasse A 154 Kommanditanteile der Anteilsklasse B	

### Anhang 2

Aufnahmeliste

für die CROWN PREMIUM Private Equity V Master North America S.C.S., SICAF-FIS zum 23. März 2012

A-Anteile:

CROWN PREMIUM V SCS Feeder GmbH & Co KG  
vertreten durch CROWN PREMIUM General Partner S.à r.l.  
Nördliche Münchner Str. 9c  
82031 Grünwald  
Amtsgericht München HRA 97677

B-Anteile:

CROWN PREMIUM Private Equity V Europe  
plus North America S.A., SICAV-FIS - Teilfonds North America  
2, Place Dargent  
L-1413 Luxemburg  
R.C.S. B 163 379

### Anhang 3

Gesellschafterliste

für die CROWN PREMIUM Private Equity V Master North America S.C.S., SICAF-FIS zum 23. März 2012

Gesellschafter	Anzahl der Anteile
CROWN PREMIUM General Partner S.à r.l. ....	1 General Partner-Anteil
SOLUTIO AG Anlagekonzepte für Institutionen .....	154,000000 Kommanditanteile der Anteilsklasse B
Crown Premium V SCS Feeder GmbH & Co KG .....	807,525000 Kommanditanteile der Anteilsklasse A
CROWN PREMIUM Private Equity V Europe plus North America S.A., SICAV-FIS -Teilfonds North America .....	13.811,730000 Kommanditanteile der Anteilsklasse B
TOTAL .....	1 General Partner-Anteil 807,525000 Kommanditanteile der Anteilsklasse A 13.965,730000 Kommanditanteile der Anteilsklasse B

Référence de publication: 2012063684/105.

(120090376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.



**AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 May 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A

Référence de publication: 2012064245/11.

(120091409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Aon Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 46.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Juin 2012.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2012064250/12.

(120091217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**ArcelorMittal Commercial Rebar S.A., Société Anonyme,  
(anc. Arcelor Commercial Rebar S.A.).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 47.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064252/11.

(120090957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.600,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 136.894.

Madame Cornelia M.W. VAN DEN BROEK a donné sa démission en tant que gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Axios Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012064254/14.

(120091379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**SunEd Reserve Luxco Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 153.920.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SunEd Reserve Luxco Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 100,240 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 153.920 (the “Company”).

There appeared:

SunEdison Reserve International, L.P., an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 44010 (the “Sole Shareholder”);

duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 10,024,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder have been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company by redemption of a class of shares;
2. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;
3. Redemption and cancellation of the 1,253,000 Class C shares with a nominal value of EUR 0.01 each constituting the Company’s Class C Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company; and
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred and thirty euros (EUR 12,530.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred thousand two hundred and forty euros (EUR 100,240.-) to eighty-seven thousand seven hundred and ten euros (EUR 87,710.-) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

#### *Second resolution*

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company as amended) as determined by the board of managers of an amount of forty-seven million nine hundred and seventy-four thousand one hundred and forty-eight Euro and sixty-nine cents (EUR 47,974,148.69).

#### *Third resolution*

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company as amended being met, it is resolved to redeem all the 1,253,000 Class C Shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each and to reimburse each of the Sole Shareholder of its shareholding in this class of shares, followed by the cancellation of all the 1,253,000 Class C Shares as follows:

- an amount of twelve thousand five hundred and thirty euros (EUR 12,530.-) corresponding to the nominal value of the 1,253,000 redeemed Class C Shares held by the Sole Shareholder; plus
- an amount of two million six hundred and ninety-two thousand four hundred and seventy euros (EUR 2,692,470.-) as share premium attached thereto.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at EUR 87,710 (eighty-seven thousand seven hundred and ten euros) divided into seven classes of shares consisting of:

- 1,253,000 (one million two hundred and fifty-three thousand) class D shares (the “Class D Shares”);
- 1,253,000 (one million two hundred and fifty-three thousand) class E shares (the “Class E Shares”);
- 1,253,000 (one million two hundred and fifty-three thousand) class F shares (the “Class F Shares”);
- 1,253,000 (one million two hundred and fifty-three thousand) class G shares (the “Class G Shares”);
- 1,253,000 (one million two hundred and fifty-three thousand) class H shares (the “Class H Shares”);

- 1,253,000 (one million two hundred and fifty-three thousand) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 1,253,000 (one million two hundred and fifty-three thousand) class J shares (the “Class J Shares”);

All these 8,771,000 (eight million seven hundred and seventy-one thousand) shares have a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand eight hundred Euros (1,800.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mil douze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société SunEd Reserve Luxco Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 100.240 EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.920 (la “Société”).

A comparu:

SunEdison Reserve International, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 44010 (l’“Associé Unique”),

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 10.024.000 parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société par annulation d’une classe de parts;
2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;
3. Rachat et annulation des 1.253.000 parts sociales de classe C avec une valeur nominale de 1 Cent chacune composant les Parts Sociales de Classe C de la Société conformément à l’article 10 des statuts de la Société; et
4. Modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société.

Après que l’agenda ait été approuvé par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises à l’unanimité:

#### *Première résolution*

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d’un montant de douze mille cinq cent trente euros (12.530 EUR) afin de le réduire de son montant actuel de cent mille deux cent quarante euros (100.240 EUR) à quatre-vingt-sept mille sept cent dix euros (87.710 EUR) par le rachat de la totalité d’une classe de parts de la Société conformément à l’article 10 de ses statuts.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d’approuver le Montant Disponible (comme défini à l’article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de quarante-sept million neuf cent soixante-quatorze mille cent quarante-huit euros et soixante-neuf centimes (47.974.148,69 EUR).

*Troisième résolution*

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de racheter l'ensemble des 1.253.000 Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 0.01 EUR chacune et de rembourser l'Associé Unique à hauteur de sa détention en Parts Sociales de Classe C, suivi de l'annulation de toutes les 1.253.000 Parts Sociales de Classe C comme suit:

- un montant de douze mille cinq cent trente euros (12.530 EUR) correspondant à la valeur nominale des 1.253.000 Parts Sociales de Classe C annulées et détenues par l'Associé Unique; plus
- un montant de deux million six cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix euros (2.692.470 EUR) comme prime d'émission y attachée.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

“ **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 87.710 EUR (quatre-vingt-sept mille sept cent dix euros) divisé en sept classes de parts sociales ainsi composées:

- 1.253.000 (un million deux cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe D (les “Parts Sociales de Classe D”);
- 1.253.000 (un million deux cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe E (les “Parts Sociales de Classe E”);
- 1.253.000 (un million deux cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe F (les “Parts Sociales de Classe F”);
- 1.253.000 (un million deux cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe F (les “Parts Sociales de Classe G”);
- 1.253.000 (un million deux cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe F (les “Parts Sociales de Classe H”); et
- 1.253.000 (un million deux cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe F (les “Parts Sociales de Classe I”);
- 1.253.000 (un million deux cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe F (les “Parts Sociales de Classe J”).

Toutes ces 8.771.000 (huit million sept cent soixante et onze mille) parts sociales ont une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société”.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22870. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064612/156.

(120091458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Abbey Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.828.

*Extrait du Procès verbal du Conseil d'administration du 30 mai 2012*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée 2013 statuant sur les comptes 2012:

- Monsieur Enda O'BRIEN demeurant professionnellement à FBD House, Bluebell, Dublin 12, Ireland,
- Monsieur Luc BOGHE demeurant professionnellement à avenue du Port 6, B-1080 Bruxelles,

- La société Risk & Reinsurance Solutions SA en abrégé 2RS, représentée par M. Arnaud Bierry, tous deux domiciliés au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur externe Deloitte S.A. pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée 2013 statuant sur les comptes 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012064255/18.

(120091017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Abbey Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012064256/10.

(120091018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Agihold Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.545.

La version abrégée du bilan au 31 janvier 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012064257/10.

(120090951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Agir Anticiper Durablement S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1542 Luxembourg, 22, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 155.678.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012064258/9.

(120091026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Earlybird Luxembourg Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.090.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty second day of May,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

- Mr. Murat Cem SERTOGLU, businessman, born in Ankara on 23 October 1971, having his professional address at Sari Konaklar B41 d5, Etiler 32335, Istanbul, Turkey, from Turkish nationality;
- Mr. Matias COLLAN, businessman, born in Helsinki on 26 June 1971, having his professional address at Langhansstrasse 12, 14469 Potsdam, Germany, from Finish nationality;
- Mr. Roland MANGER, businessman, born in Speyer on 15 November 1963, having his professional address at Waldschulstrasse 70a, 81872 Munich, Germany, from German nationality;
- Mrs. Barbara POGGIALI, businesswoman, born in Milan on 4 March 1963, having his professional address at Via Paolo Giovio 34, 20144 Milan, Italy, from Italian nationality;

- Mr. Rolf MATHIES, businessman, born in Hamburg on 10 September 1962, having his professional address at Heilwigstrasse 124, 20249 Hamburg, Germany, from German nationality;

- Mr. Michele NOVELLI, businessman, born in Milan on 16 December 1966, having his professional address at Via Monte Bianco 34, 20149 Milan, Italy, from Italian nationality; and

- Mr. Evren UCOK, businessman, born in Istanbul on 23 November 1975, having his professional address at Bahcesehir 1. Kisim Mah. Nilüfer Cayi Sok. Villa 7 No:1; Basaksehir -Istanbul, Turkey, from Turkish nationality;

each represented by Mr Tobias SEIDL, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme which they declare to establish as follows:

### Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Earlybird Luxembourg Management S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The main objective of the Company is to serve as the unlimited shareholder (associé gérant commandité) of one or more partnerships limited by shares established and organised under the laws of Luxembourg (each such partnership being referred to herein as "Fund") as well as the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, or financial operation and engage in such other activities, as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with the accomplishment and development of the foregoing. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

### Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand and ten euros (€31,010) divided into thirty one thousand and ten (31,010) registered shares with a par value of one euro (€1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.



Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by all Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

In the event a shareholder becomes a "leaver" under the applicable leaver/joiner rules of an entity managed or advised by the Earlybird Group, such leaving shareholder must transfer the entirety of its shareholding, to be compensated at par value, at any time and in any manner prescribed by a resolution passed at a general shareholder meeting by a 2/3 vote of the remaining, non-leaving shareholders present or represented at the meeting.

**Art. 7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Board of Directors pursuant to the powers granted to the Board of Directors, under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

**Art. 9. Acquisition of Own Shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the Law.

### Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

**Art. 10. Board of Directors.** The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of three (3) directors (each a "Director" and in plural the "Directors"). For the purposes of representation of the Company, two Directors shall be designated as "A Directors" and one shall be designated as a "B Director". The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.



Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by all Directors.

**Art. 13. General Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of the two A Directors, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

**Art. 17. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 18. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday of June of each year at 11.00 a.m..

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 22. Procedure, Vote, Minutes.** The general meeting of shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;

- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a 2/3 majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

**Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by all Directors.

#### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 25. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor (s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 26. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 27. Interim Dividends.** The Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company**

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, this party has/these parties have subscribed for the number of shares and paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders:	number of shares:
Murat Cem SERTOGLU, prenamed . . . . .	4.430 (four thousand four hundred thirty)
Matias COLLAN, prenamed . . . . .	4.430 (four thousand four hundred thirty)
Roland MANGER, prenamed . . . . .	4.430 (four thousand four hundred thirty)
Barbara POGGIALI, prenamed . . . . .	4.430 (four thousand four hundred thirty)
Rolf MATHIES, prenamed . . . . .	4.430 (four thousand four hundred thirty)
Michele NOVELLI, prenamed . . . . .	4.430 (four thousand four hundred thirty)
Evren UCOK, prenamed . . . . .	4.430 (four thousand four hundred thirty)
Total: . . . . .	31,010 thirty one thousand and ten

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31.010.- (thirty one thousand and ten euros).- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1.600.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31st December 2012.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

(i) that the number of directors of the Company be set at three (3);

(ii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

a) Mr. Matias COLLAN, prenamed, as "A" Director

b) Mr. Claude CRAUSER, company director, born 22 April 1981 in Luxembourg; having his professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as "A" Director

c) Mr. Stefano MELONI, company director, born 9 January 1949 in Rome (Italy); having his professional address Via Cusani, 4, Milano 20121, Italy, as "B" Director

(iii) that there be appointed as supervisory auditor («commissaire aux comptes») of the Company for a period of six years: Kohnen & Associés S.à r.l., with registered office at 62, avenue de la Liberté in L-1930 Luxembourg.

(iv) that the address of the registered office of the Company is set at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai,

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- M. Murat Cem SERTOGLU, homme d'affaires, né à Ankara le 23 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle à Sari Konaklar B41 d5, Etiler 32335, Istanbul, Turquie, citoyen de Turquie;

- M. Matias COLLAN, homme d'affaires, né à Helsinki le 26 juin 1971, ayant son adresse professionnelle à Langhansstrasse 12, 14469 Potsdam, Allemagne, citoyen d'Allemagne;
  - M. Roland MANGER, homme d'affaires, né à Speyer le 15 novembre 1963, ayant son adresse professionnelle à Waldschulstrasse 70a, 81872 Munich, Allemagne, citoyen d'Allemagne;
  - Mme Barbara POGGIALI, femme d'affaires, née à Milan le 4 mars 1963, ayant son adresse professionnelle à Via Paolo Giovio 34, 20144 Milan, Italie, citoyenne d'Italie;
  - M. Rolf MATHIES, homme d'affaires, né à Hamburg le 10 septembre 1962, ayant son adresse professionnelle à Heilwigstrasse 124, 20249 Hamburg, Allemagne, citoyen d'Allemagne;
  - M. Michele NOVELLI, homme d'affaires, né à Milan le 16 décembre 1966, ayant son adresse professionnelle à Via Monte Bianco 34, 20149 Milan, Italie, citoyen d'Italie; et
  - M. Evren UCOK, homme d'affaires, né à Istanbul le 23 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle à Bahcesehir 1. Kisim Mah. Nilüfer Cayi Sok. Villa 7 No:1; Basaksehir -Istanbul, Turquie, citoyen de Turquie;
- chacun représenté par M. Tobias SEIDL, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de procurations, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.
- Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Earlybird Luxembourg Management S.A.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** L'objet principal de la Société est d'agir en tant qu'actionnaire commandité (associé gérant commandité) d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions établies et organisée en vertu des lois Luxembourgeoises (chaque société étant définie par "Fonds") ainsi que l'acquisition directe et indirecte et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille dix euros (31. 010€) divisé en trente et un mille dix (31 010) actions ayant une valeur nominale de un euro (1€) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action sera et restera sous forme nominale.



Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par tous les Administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Dans le cas où un actionnaire devient un "Actionnaire Sortant" en application des règles de sortie applicables à une entité gérée ou conseillée par le Groupe de Earlybird, cet Actionnaire Sortant doit transférer la totalité de sa participation contre une indemnisation à la valeur nominale, à tout moment et dans les termes prescrits par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires au terme d'un vote des deux tiers des autres actionnaires non sortant présents ou représentés.

**Art. 7. Paiement des Actions.** Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par une résolution du Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés au Conseil d'Administration selon l'article 5, les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

**Art. 9. Acquisition d'Actions Propres.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Conseil d'Administration.** La Société est dirigée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois administrateurs (l'«Administrateur» ou les «Administrateurs»). Concernant la représentation de la Société, deux administrateurs seront désignés en tant qu'«Administrateurs A» et un administrateur devra l'être en tant qu'«Administrateur B» L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par tous les Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs «A», ainsi que par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.



Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

**Art. 18. Audit.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue, conformément à la Loi luxembourgeoise, à l'adresse du siège social de la Société à Luxembourg ou à un autre endroit situé dans la même ville tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le dernier mercredi du juin de chaque année à 11:00.

Si ce jour est un jour férié dans le secteur bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 22. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité de 2/3 des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

**Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par tous les Administrateurs.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au com-

missaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 26. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'aux actionnaire(s) comme dividendes.

**Art. 27. Dividendes Intérimaires.** Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les ont intégralement libérées en espèces:

Actionnaires:	Nombre d'actions:
Murat Cem SERTOGLU, prénommé .....	4.430 (quatre mille quatre cent trente)
Matias COLLAN, prénommé .....	4.430 (quatre mille quatre cent trente)
Roland MANGER, prénommé .....	4.430 (quatre mille quatre cent trente)
Barbara POGGIALI, prénommée .....	4.430 (quatre mille quatre cent trente)
Rolf MATHIES, prénommé .....	4.430 (quatre mille quatre cent trente)
Michele NOVELLI, prénommé .....	4.430 (quatre mille quatre cent trente)
Evren UCOK, prénommé .....	4.430 (quatre mille quatre cent trente)
Total: .....	31.010 (trente et un mille et dix)

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.010 (trente et un mille et dix euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600 EUR.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);
- (ii) sont nommés administrateurs de la Société pour une durée de six ans:
  - a) M. Matias COLLAN, préqualifié, comme Administrateur «A»

b) M. Claude CRAUSER, administrateur de société, né le 22 avril 1981 à Luxembourg; demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg comme Administrateur «A»

c) M. Stefano MELONI, administrateur de société, né le 9 janvier 1949 à Rome (Italie); demeurant professionnellement à Via Cusani, 4, Milan 20121, Italie comme Administrateur «B»

(iii) est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans: Kohnen & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

(iii) le siège social de la société est fixé au 7, avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Seidl, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 mai 2012. Relation: RED/2012/687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Rambrouch, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012063707/701.

(120090507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Agrassur Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.235.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société AGRASSUR RE S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012064259/11.

(120090925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Agrassur Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.235.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 mai 2012*

L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Jean LARMANDE,
- Monsieur Michael REYNOLDS,
- Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société: KPMG Luxembourg S. à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 à Luxembourg.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

*Pour la société AGRASSUR RE S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012064260/20.

(120090926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Aida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 60.114.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*  
Signature

Référence de publication: 2012064261/11.

(120091056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**AIM Group Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 135.676.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 mai 2012*

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DIEDERICH Georges sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, commissaire sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
AIM GROUP EUROPE S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2012064262/18.

(120091405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**FINCC, Fincona C BVBA & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 169.067.

## STATUTS

**1. Les associés.**

Fincona BVBA, société de droit belge, ayant son siège social au 9 Ruitersweg, 8200 Brugge, Belgique.

Fendare Trust Management Limited, société de droit Chypriote, ayant son siège social à Nicosia, Cyprus, 77 Strovolou, Strovolos Center, Flat / Office 204, Strovolos, PC 2018 Nicosia.

**2. L'objet social.**

- L'objet de la SOCIÉTÉ est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations. La SOCIÉTÉ peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. L'objet de la société sera de toute façon limité à la simple gestion du patrimoine privé.

- La SOCIÉTÉ peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SOCIÉTÉ peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SOCIÉTÉ peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

- La SOCIÉTÉ peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SOCIÉTÉ contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La SOCIÉTÉ peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La SOCIÉTÉ peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

- L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

### 3. Le siège social.

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2 de l'acte constitutif.

### 4. Gérance.

La Société est gérée par l'Associé Commandité: FINCONA BVBA

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

### 5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

### 6. Capital social.

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Fendare Trust Management Limited

Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

### 7. Durée.

La Société est constituée à la date du 1<sup>er</sup> juin 2012 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2012063775/63.

(120089813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

### **Akas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012064263/12.

(120091542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**ALPINOR INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.384.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012 à 10h00

a été nommé gérant unique Gerardus A. A. HOFLAND, né le 21 novembre 1963 à Gouda, Pays-Bas, demeurant à Weidemolen, 12, NL-1703 TB Heerhugowaard, Pays-Bas,

à effet du 1<sup>er</sup> juin 2012

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 juin 2012.

Gerardus A.A. HOFLAND

Gérant unique

Référence de publication: 2012064264/19.

(120090941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Exchequer Multiflex SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 151.774.

In the year two thousand and twelve, on the second day of May.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appeared:

Belinda Henig, lawyer, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Exchequer Capital GmbH, a company established under the laws of Switzerland, having its registered office at Zinnengasse 2, CH-8001 Zurich, Switzerland and registered with the Swiss Register of Commerce under number CH-170.4.006.9987, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 April 2012 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Exchequer Multiflex SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 151.774, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 564 of 17 March 2010 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items below.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. To put the Company into liquidation.

2. To appoint Kinetic Partners (Luxembourg) S.à r.l. (formerly: AB Fund Services S.à r.l.), represented by Mr Benoît Andrienne, as liquidator (the "Liquidator") and to define the powers and remuneration of the Liquidator.

3. To instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of the liquidation proceeds in cash.

Consequently, the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint Kinetic Partners (Luxembourg) S.à r.l. (formerly: AB Fund Services S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, represented by Mr Benoît Andrienne as Liquidator.



The largest powers and especially those determined by articles 144 and the following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of the liquidation proceeds in cash.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: B. HENIG et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2012. Relation: LAC/2012/22004. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012063718/60.

(120089897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

#### **AMCIC South Africa Partner (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.413.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2012064265/13.

(120091268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

#### **Amiral, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 148.591.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012064266/10.

(120091700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Amiran S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Frigolux S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 21.619.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Suite à la requête de Maître Anja REISDOERFER-HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, agissant en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée AMIRAN s.à r.l., anciennement FRIGOLUX sàrl, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance, conformément à l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif, en audience publique du 26 avril 2012, les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée AMIRAN Sàrl, anciennement FRIGOLUX Sàrl, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Anja REISDOERFER-HOLTZ  
Le liquidateur

Référence de publication: 2012064267/19.

(120091214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Amundi Islamic, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.984.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064268/10.

(120091608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**EBR Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 169.098.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1. RIZZO GROUP S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 166.979,

ici représentée par Monsieur François GEORGES, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Edison Capital Partners, société anonyme, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 130.783,

ici représentée par Monsieur Philippe KAUFFMAN, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3. Monsieur Jean-Nicolas BRAUN, administrateur de société, né à Luxembourg, le 11 août 1971, demeurant à L-5671 Altwies, 6, rue des Sources.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "EBR INVESTORS S.A." (la "Société"), laquelle sera régie

par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration ou de son remplaçant est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

### *Souscription - Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les 3.000 (trois mille) actions ont été souscrites comme suit:

1) " RIZZO GROUP S.à r.l.", prédésignée, mille cinq cent trente actions, . . . . .	1.530
2) " Edison Capital Partners ", prédésignée, mille cent soixante-dix actions, . . . . .	1.170
3) Monsieur Jean-Nicolas BRAUN, prénommé, trois cents actions . . . . .	<u>300</u>
Total: trois mille actions . . . . .	3.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

#### *Signatures catégorie A:*

- Monsieur Philippe KAUFFMAN, administrateur de société, né à Luxembourg, le 9 juillet 1970, demeurant à L-7480 Tuntange, 6a, rue du Bois;

- Monsieur Jean-Nicolas BRAUN, administrateur de société, né à Luxembourg, le 11 août 1971, demeurant à L-5671 Altwies, 6, rue des Sources; et

#### *Signatures catégorie B:*

- Monsieur Alessandro RIZZO, entrepreneur, né à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1982, demeurant à L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz;

- Monsieur Manuel RIZZO, entrepreneur, né à Grevenmacher, le 8 juillet 1969, demeurant à L-6619 Wasserbillig, 2, rue Roger Streff.

3. CONCILIUM S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Philippe KAUFFMAN, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.



*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, P. KAUFFMAN, J.-N. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24444. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063721/255.

(120090682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

---

**Antelis Steel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Antelis Steel S.A.*

*C&D – Associés S.à r.l.*

Référence de publication: 2012064269/11.

(120091075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**AOL Europe Holdings (2) & Cie, Société en nom collectif.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.810.

Les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social afin de le porter à un montant de 30.896,36 Euros. Les 2.947.636 nouvelles parts sociales créées à cet effet ont été souscrites par AOL Europe Luxembourg & Cie, déjà associé de la Société.

AOL Europe Luxembourg & Cie détient 3.089.635 parts sociales

EJV Reorganization, Inc détient 1 part sociale

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c.*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012064270/16.

(120090909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Arcis Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2012064271/10.

(120091631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Evolux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 169.071.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg,  
agissant en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Stéphane KERJOUAN, Chef de Projets, demeurant à L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, la gestion de projets, la coordination d'études dans des domaines divers notamment la logistique ainsi que toutes prestations de service s'y rattachant pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de EVOLUX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Stéphane KERJOUAN demeurant à L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 7.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

### **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 12.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition du ou des associés.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Disposition Générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane KERJOUAN, Chef de Projets, né le 21 août 1971 à Nantes (France), demeurant à L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KERJOUAN, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23906. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012063753/101.

(120089872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

**Askania II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 120.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASKANIA II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012064273/11.

(120091143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Askania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 120.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASKANIA S. à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012064274/11.

(120091139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

---

**Kookaburra Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 121.370.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of May,  
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "KOOKABURRA CAPITAL S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.370, incorporated pursuant to a notarial deed on 26 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2392 on 22 December 2006.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Ms Françoise Rollin, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin in the chair,

who appointed as secretary Ms Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The meeting elected as scrutineer Ms Marie-Sophie Dervieu, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. -That the meeting is held with the following:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

II. -That the sole shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. -That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. -That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Mr Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, born on 10 August 1957 in Grevenmacher, with professional address in L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire (the "Liquidator").

*Third resolution*

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quinze mai,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "KOOKABURRA CAPITAL, S.à r.l.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121.370, constituée suivant acte notarié en date du 26 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2392 du 22 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Françoise Rollin, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Sophie Dervieu, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

II.- Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire (le «Liquidateur»).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROLLIN, A.-L. VAN DEN ECKHAUT, M.-S. DERVIEU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2012. LAC / 2012 / 23036. Reçu soixante quinze euros € 75,

*Le Receveur (signé): THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063865/130.

(120090833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.